



# Liste des documents à fournir Saison 2018-2019



**St Gilles Croix de Vie, Le Fenouiller, St Hilaire de Riez**

## PREMIÈRE INSCRIPTION :

- Photo d'identité
- Feuille administrative ci-jointe complétée
- Certificat médical complété par votre médecin sur la demande de licence
- Demande d'adhésion au contrat d'assurance : Plusieurs choix d'assurance proposée, la cotisation prévue dans le prix de la licence est l'option **A**. *Toutefois, si vous désirez prendre l'option B, il faudra rajouter 5 € au prix de la licence.*

## RENOUVELLEMENT DE LICENCE :

- Chaque certificat médical est valable **3 saisons consécutives**, sauf **SURCLASSEMENT**, sous réserve des réponses apportées au questionnaire médical joint, à compléter et à rapporter.
- Feuille administrative ci-jointe complétée + fiche médicale pour les mineurs
- La photo d'identité est **impérative**, on ne peut récupérer celle qui est sur la licence de l'année passée.
- Demande d'adhésion au contrat d'assurance : option **A** (idem 1<sup>ère</sup> inscription)

## TARIFS : (adhésion + licence + Assurance option A)

U5 – U7 : **60 €**

U9 – U11 : **100 €**

U13 – U15 – U17 ⇒ évoluant au niveau départemental (1 à 2 entraînements/semaine) : **125 €**

U20 – Senior ⇒ évoluant au niveau départemental : **130 €**

U13 – U15 – U17 – U20 - SENIOR ⇒ évoluant au niveau régional (2 ou 3 entraînements/semaine) : **150 €**

Joueur en loisir : **80 €**

Coach joueur : **50 €**

Dirigeant : **50 €**

} **pas de réduction**

Coach non-joueur (parent responsable d'équipe) : **gratuit**

Possibilité de régler en plusieurs fois (inscrire les dates d'encaissement au dos des chèques), les chèques vacances sont acceptés. La licence une fois envoyée au comité et réglée ne sera en aucun cas remboursable (blessure, arrêt du joueur, etc...)

## RÉDUCTIONS :

**-10 €** par licencié de la même famille à compter du deuxième inscrit.

Soit la 1<sup>ère</sup> licence à plein tarif et les suivantes à -10 € la 2<sup>ème</sup>, -15 € la 3<sup>ème</sup>, -20 € la 4<sup>ème</sup> ...

Dossier à retourner **COMPLET** (règlement de la licence à l'ordre de l'ERVV, renseignements administratifs, imprimés dûment remplis avec questionnaire de santé ou certificat médical joints...)

à l'adresse de l'ERVV ci-dessous, chez **Hervé Bétard** 67 ter chemin des Garennes 85270 St Hilaire de Riez (dossier à déposer dans la boîte à lettres).

**Toute inscription en cours de saison signifiera que le licencié ne sera pas prioritaire pour les matchs de championnat le week-end, s'il y a trop de joueurs dans sa catégorie.**

## **ETOILE RIEZ VIE BASKET**

67 ter chemin des Garennes 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

[etoilieriezviebasket@orange.fr](mailto:etoilieriezviebasket@orange.fr) [www.ervv.fr](http://www.ervv.fr)

06 61 84 12 79



# CHARTRE ERVB



*St Gilles Croix de Vie, Le Fenouiller, St Hilaire de Riez*

L'adhésion à l'ERVB engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club (arbitrage, table de marque ...).

Le paiement de la cotisation est **OBLIGATOIRE**.

## **ENTRAÎNEMENTS :**

- Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements collectifs. Un entraînement commence lorsque l'entraîneur est dans la salle. Il importe donc que les parents qui viennent conduire les jeunes s'assurent de sa présence. Toute heure d'entraînement ne sera perçue comme salle de garderie !
- Le joueur est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à la fin de celui-ci.
- Tout joueur perturbant l'entraînement pourra être sanctionné.
- En cas d'indisponibilité, le joueur ou ses parents préviennent l'entraîneur dès que possible.

## **COMPÉTITIONS :**

- Pour un match à domicile, chaque joueur doit être présent au moins une demi-heure avant le début de la rencontre.
- Pour un match en déplacement, l'horaire doit être respecté. Les départs se font salle de la Faye, salle de la Vie ou du Fenouiller. L'horaire donné est l'horaire de départ de la salle. Les déplacements seront assurés par les parents à tour de rôle.
- En cas d'indisponibilité, le joueur ou ses parents doivent prévenir le responsable d'équipe et le coach le plus tôt possible.

## **ÉQUIPES :**

- Les entraîneurs et les coaches sont responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat. Les parents devront respecter le choix des entraîneurs ainsi que celui des coaches.

## **ATTITUDE SUR ET AUTOUR DU TERRAIN :**

- Licenciés et parents sont tenus d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. Ils ne doivent pas oublier de respecter les officiels, les adversaires, les différents partenaires ainsi que les règles du jeu.
- Chaque licencié du club est tenu de respecter les locaux et les véhicules de transport.
- Pendant les matchs et entraînements, les joueurs abandonneront l'usage de leur téléphone.

## **CONVOCATION POUR UNE FONCTION OFFICIELLE :**

- A la demande du responsable des plannings, le licencié doit répondre présent à une convocation d'arbitrage, de table de marque ou de responsable de salle.
- Il doit être présent 15 minutes avant l'heure prévue de la rencontre.
- Dans le cas d'une indisponibilité, il doit trouver personnellement un remplaçant.
- Les parents pourront aussi être sollicités pour tenir la table de marque, arbitrer ou être responsable de salle...

## **SANCTIONS :**

- Les licenciés qui ne respecteront pas cette chartre se verront infliger des sanctions décidées par le bureau de l'ERVB.

**Ce règlement se veut le symbole de la solidarité et de la dynamique qui doit animer tous les membres de l'ERVB, chacun doit se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.**

**Il est impératif que chacun d'entre nous se responsabilise pour une meilleure marche du club.**

Le bureau de l'ERVB

## **ETOILE RIEZ VIE BASKET**

67 ter chemin des Garennes 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

[etoileriezviebasket@orange.fr](mailto:etoileriezviebasket@orange.fr) [www.ervb.fr](http://www.ervb.fr)

06 61 84 12 79